



Assemblée générale

Distr. limitée
6 mars 2024
Français
Original : anglais

Comité spécial des opérations de maintien de la paix

New York, 19 février-15 mars 2024

Projet de rapport sur les travaux de la session de fond de 2024

Rapporteur : M. Wael *Eldahshan* (Égypte)

I. Introduction

1. Dans sa résolution [77/302](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/77/19](#)), a décidé que le Comité continuerait, conformément à son mandat, de procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et a prié le Comité de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur ses travaux.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session

2. La session de fond de 2024 du Comité a eu lieu au Siège du 19 février au 15 mars 2024. Le Comité a tenu à cette occasion trois séances plénières.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. À la 277^e séance (séance d'ouverture), le 20 février, le Président de l'Assemblée générale a pris la parole devant le Comité. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de paix a fait une déclaration.

4. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont apporté leur concours au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en a assuré le secrétariat technique.



B. Élection du Bureau

5. À sa 277^e séance, le Comité a été informé que la délégation nigériane avait fait part de son souhait de continuer d'assurer la présidence et qu'elle présenterait son/sa nouveau (nouvelle) Représentant(e) permanent(e), une fois en fonction, en vue de son élection à la présidence en temps voulu. Le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

Vice-Présidence :

Fabián Oddone (Argentine)
Richard Arbeiter (Canada)
Takayuki Iriya (Japon)
Mateusz Sakowicz (Pologne)

Rapporteur :

Wael Eldahshan (Égypte)

C. Ordre du jour

6. À la même séance, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire (A/AC.121/2024/L.1), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Exposés.
7. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

7. Le Comité a aussi approuvé son projet de programme de travail (A/AC.121/2024/L.2).

D. Organisation des travaux

8. À la même séance, le Comité a décidé de créer un groupe de travail plénier présidé par Richard Arbeiter (Canada), qui serait chargé d'examiner la teneur du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

9. On trouvera en annexe au présent rapport la composition du Comité à sa session de fond de 2024. La liste des documents de la session et celle des participants à la session peuvent être consultées dans les documents publiés respectivement sous les cotes A/AC.121/2024/INF/2 et A/AC.121/2024/INF/4.

E. Travaux du Comité

10. À ses 277^e et 278^e séances, le 20 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations

de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des délégations suivantes : Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Nouvelle-Zélande (également au nom du Canada et de l'Australie), Uruguay (au nom de l'Argentine, du Brésil et du Mexique), République démocratique du Congo (au nom du Groupe des Ambassadeurs francophones auprès des Nations Unies), Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Union européenne, Égypte, Inde, Philippines, République de Moldova, Équateur, Pakistan, Cuba, Viet Nam, Thaïlande, République dominicaine, Indonésie, Afrique du Sud, Brésil, Iraq, Guyana, République de Corée, Uruguay, Côte d'Ivoire, El Salvador, Guatemala, Suède, États-Unis d'Amérique, Suisse, Chine, Norvège, Bangladesh, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Malaisie, République islamique d'Iran, République bolivarienne du Venezuela, Allemagne, Fédération de Russie, Japon, Argentine, Népal, Liban, Mexique, Togo, Nigéria, Cambodge et Israël.

11. Des déclarations ont également été faites par l'observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie et l'observateur de l'Union africaine.

12. Israël a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

13. Le 21 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de paix) et la Directrice de la Division du droit administratif du Bureau des ressources humaines (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité).

14. Le même jour, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix).

15. Le Groupe de travail plénier et ses deux sous-groupes de travail se sont réunis du 22 février au 15 mars et ont achevé leurs travaux sur les projets de recommandation.

III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier

16. À sa 279^e séance, le 15 mars, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail plénier et décidé de les faire figurer dans le présent rapport (voir par. [] à []) pour que l'Assemblée générale les examine.

IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

17. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur du Comité.

V. Propositions, recommandations et conclusions du Comité

18. [À insérer]

Annexe

Composition of the Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est actuellement composé des 157 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Les observateurs suivants étaient représentés : Saint-Siège, Union africaine, Union européenne, Organisation internationale de police criminelle, Cour pénale internationale, Organisation internationale de la Francophonie.
